



Heritage de ma grand mère

Par **Violate melissa**, le **20/11/2017** à **19:14**

Bonjour,

Ma grand mère est décédée il y a quelques années. La part de mon père a été bloquée par le notaire car mes oncles ont envoyé un recommandé demandant à bloquer cette somme. Mon père ne l'a donc jamais touché.

Aujourd'hui le notaire m'envoie un courrier pour que je donne mon accord pour verser cette somme à deux de mes oncles.

Cette somme n'est pas censée revenir aux ayant droits? C est à dire moi et ma soeur ?

Par avance merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **20/11/2017** à **19:21**

Bsr

Bien sur que oui, mais il y a sans doute quelque chose que nous ignorons ???

Par **Violate melissa**, le **20/11/2017** à **19:25**

Mes oncles avaient porté plainte contre mon père et la justice a donné raison à mon père. Le notaire m'avait affirmé que mes oncles pouvaient bloquer la somme due à mon père par simple recommandé. Il n'a donc jamais touché cette somme en son vivant. Aujourd'hui un an et demi après le décès de mon père je reçois ce courrier qui me paraît très suspect de la part du notaire me demandant l'autorisation de verser cette somme à seulement deux de mes oncles

Par **Visiteur**, le **20/11/2017** à **20:45**

Il vous reste donc à lui demander en vertu de quelle ordonnance ou jugement privant votre père de sa part d'héritage.

Par **Violate melissa**, le **20/11/2017** à **21:16**

Merci bcp pour vos conseils.